



CALENDRIER PREVISIONNEL 2023 DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

Rappel : il est important de respecter les dates limites de réception des dossiers fixées par le Centre de Gestion, afin de permettre à celui-ci de les inscrire à l'ordre du jour des séances.

Commissions Administratives Paritaires (CAP) Catégories A, B et C		
Dates limites de réception des dossiers pour inscription à l'ordre du jour	Dates des séances	Ordre du jour
	Vendredi 24 février 2023 à 9h	<ul style="list-style-type: none"> • Installation
<i>Vendredi 10 mars 2023</i>	Jeudi 13 avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Questions diverses
<i>Vendredi 2 juin 2023</i>	Jeudi 6 juillet 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Questions diverses
<i>Vendredi 8 septembre 2023</i>	Jeudi 12 octobre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Questions diverses

* *Les comptes rendus d'entretien d'évaluation annuel sont à retourner au plus tard le 31 mai 2023.*

TOUT DOSSIER ARRIVE AU CENTRE DE GESTION APRES LE DELAI INDIQUE, SERA EXAMINE A LA SEANCE SUIVANTE